



DIP  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

**A l'attention**

**des personnes responsables des  
instances et associations consultées  
sur le Projet de Plan d'études romand**

Nréf. : CB/FW/ig

Genève, le 7 avril 2009

**Concerne : Consultation sur le projet de plan d'études romand (PER)**

Chère Madame, Cher Monsieur,

A l'orée de la présente année scolaire, je me suis adressé à vous pour vous inviter à prendre part à la consultation générale organisée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) sur un projet de **Plan d'études romand (PER)**. Elle s'est déroulée de septembre à fin novembre 2008 et a ainsi permis à plus de trois mille personnes - enseignants et formateurs, cadres, parents, membres de conseils et associations - ainsi qu'à la conférence de l'instruction publique de mieux connaître le contexte, les buts et les contenus de ce projet et de se prononcer.

En premier lieu, je tiens à vous adresser ma reconnaissance pour vos très nombreuses contributions, propositions et prise de positions, généralement de grande qualité. Elles ont permis l'élaboration d'un *Rapport de synthèse de la consultation genevoise* et, afin que rien ne soit perdu, l'intégralité des réponses issues du questionnaire ont été réunies dans un volume intitulé *Document structuré*. Ces deux documents ont été transmis à la CIIP accompagnés des réponses hors questionnaire, ainsi que d'une lettre de ma part qui fait état de constats majeurs et énonce des recommandations d'ordre politique et stratégique. Je tiens à remercier également toutes les personnes, collaboratrices et collaborateurs du DIP, qui ont conduit les opérations et la phase de dépouillement et de rédaction.

Lors de sa dernière assemblée du 2 avril 2009, la CIIP a pris connaissance des contributions des différents cantons, dont elle communiquera les synthèses et orientations stratégiques pour la suite des travaux intercantonaux liés au PER à la fin du mois de mai. La Conférence romande a également pris la décision de la mise en œuvre progressive du PER à partir de la rentrée scolaire 2011. Cependant, il m'a paru indispensable de vous faire connaître dans l'intervalle les résultats de la consultation dans notre canton accessibles désormais sur le site du DIP - rubrique *HarmoS*.

Enfin, vous avez appris qu'une très large majorité du Grand Conseil genevois a adopté le 18 décembre 2008 les lois d'adhésion de notre canton aux accords intercantonaux sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire : le Concordat HarmoS au niveau national et la Convention scolaire romande au niveau régional romand. Genève est ainsi le 9<sup>e</sup> canton suisse à s'engager sur le plan politique avec toute la résolution et le discernement indispensables à la conduite de ces adaptations majeures de notre système éducatif.

Il reste encore bien des étapes à parcourir au cours des prochains mois pour améliorer le futur PER, adopter des moyens d'enseignement et des supports didactiques en adéquation avec les attentes du plan d'études, mettre au point les dispositions d'information et de formation complémentaire ou continue des enseignantes et enseignants. Vous serez encore sans doute mis à contribution pour rendre ce parcours lisible, cohérent et stimulant, même si - c'est inévitable - toutes les propositions issues de la consultation genevoise et romande ne pourront donner lieu à des réalisations.

En vous remerciant encore de votre implication pour l'école publique genevoise, je vous adresse, chère Madame, cher Monsieur, mes salutations les plus cordiales.



Charles Béer

Copie à : M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP

Annexes mentionnées  
<http://www.ge.ch/dip/>